ÉLECTIONS IPST-CNAM 2023

Comité électoral du 16 février 2023

Ordre du jour

Scrutin des 2 au 6 mars 2023

1) Listes électorales
2) Validation des candidatures
3) Constitution du Bureau de vote centralisateur
4) Étapes du vote électronique
5) Communication

Sièges à pourvoir

- **Renouvellement des 2 représentants élus du collège BIATSS**
  - Élus le 13 novembre 2020 :
    - AUDRAHAM Hugo : a quitté l'établissement
    - COUSIN Hervé : Démission en date du 17/02/22
  - Campagne électorale lancée fin mai 2022 : pas de candidat
  - Élections partielles pour la durée du mandat restant à courir jusqu'au 12 novembre 2024

- **Renouvellement du collège des usagers : 3 titulaires et 3 suppléants**

→ **Organisation d'un scrutin par voie électronique avec LEGAVOTE**

Prochain conseil de l'IPST-Cnam le lundi 13 mars 2023

Listes électorales

- ✓ **Collège BIATSS** = 16 électeurs (4H et 12F)
- ✓ **Collège USAGERS** = ~~861~~ 859 électeurs

CANDIDATURES

Collège BIATSS – 2 sièges à pourvoir
pour la durée du mandat restant à courir jusqu'au 12 novembre 2024

Liste Alexandra-Sonia

1	GAUTIÉ Alexandra	CDI
2	VARTIAN Sonia	ADT

- Nombre de noms sur la liste : OK
- Inscrits sur la liste électorale : OK
- Alternance H/F ou F/H : **Non respectée**
  mais mails de refus de se porter candidats des 4 électeurs
- Documents : OK
- Pas de profession de foi

CANDIDATURES

Collège USAGERS - 3 sièges à pourvoir avec 3 suppléants

1		4	
2		5	
3		6	

- Alternance H/F ou F/H :
- Nombre de noms sur les listes :
- Inscrits sur la liste électorale :
- Documents :

- Une candidature unique à ce jour : Une liste est en cours de constitution.
- Le comité décide d'accepter les documents jusqu'au vendredi 17 février 17h.

Bureau de vote centralisateur

Composition du bureau de vote :

- d'une présidente : RAF, Nathalie VASSAL
- d'une secrétaire : Responsable de la vie institutionnelle, Marie-Laure JULLIA-VILLELA
- les délégués des listes candidates :
    - BIATSS : Sonia VARTIAN
    - Usagers : Éveline BARDON-BRUSA

Scellement des urnes : 28 février 2023 à 10h
Dépouillement : mardi 7 mars 2023 à partir de 10h30

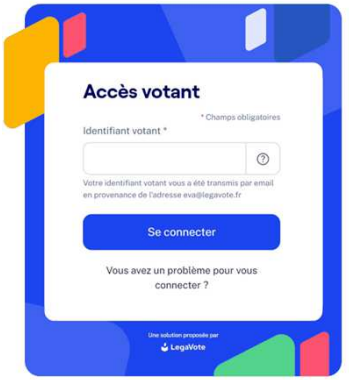
Rôle des membres du bureau de vote :

- chargés du contrôle de la régularité des scrutins : formation par LegaVote
- consulter les éléments relatifs aux taux de participation et la liste des émargements des électeurs ayant voté à l'aide des identifiants qui leur sont communiqués

Clés de chiffrement pour le scellement des urnes et le dépouillement : au moins 3

- Présidente du bureau de vote : RAF, Nathalie VASSAL
- 2 délégués de liste

Plateforme de vote LEGAVOTE



Le 15 février, LegaVote envoie aux électeurs par mail ses **identifiants de connexion**

- Connexion à la plateforme : https://ipst-cnam.legavote.fr
- 1ère connexion, l'électeur renseignera lui-même un numéro de téléphone fixe ou portable

A l'attention de Eva Perréol,

Les élections du Conseil de l'**IPST-Cnam** auront lieu :

Du **jeudi 02 mars 09:00** au **lundi 06 mars 17:00**

Vous serez invité à voter au scrutin suivant :

- Conseil de l'IPST-Cnam BIATSS

En cas d'erreur d'affectation, veuillez envoyer un email à elections.inp@toulouse-inp.fr avant le lundi 27 février à 23h59.

Ce vote se déroulera exclusivement par voie électronique sur le site https://ipst-cnam.legavote.fr .

Pour vous connecter sur l'espace électeur, vous devrez :

1/ Saisir l'identifiant votant confidentiel suivant : **__IDENTIFIANT__**

2/ Saisir **l'identifiant de votre carte MUT (13 chiffres (042XXX) présents le recto de votre carte professionnelle)**

3/ Une fois connecté avec les éléments ci-dessus, vous serez invité à saisir votre numéro de téléphone pour recevoir un code secret de validation.

Cliquez ici pour vous connecter !

A l'attention de Eva Perréol,

Les élections du Conseil de l'**IPST-Cnam** auront lieu :

Du **jeudi 02 mars 09:00** au **lundi 06 mars 17:00**

Vous serez invité à voter au scrutin suivant :

- Conseil de l'IPST-Cnam - Usagers

En cas d'erreur d'affectation, veuillez envoyer un email à elections.inp@toulouse-inp.fr avant le lundi 27 février à 23h59.

Ce vote se déroulera exclusivement par voie électronique sur le site https://ipst-cnam.legavote.fr .

Pour vous connecter sur l'espace électeur, vous devrez :

1/ Saisir l'identifiant votant confidentiel suivant : **__IDENTIFIANT__**

2/ Saisir **votre code auditeur** (MPY000000)

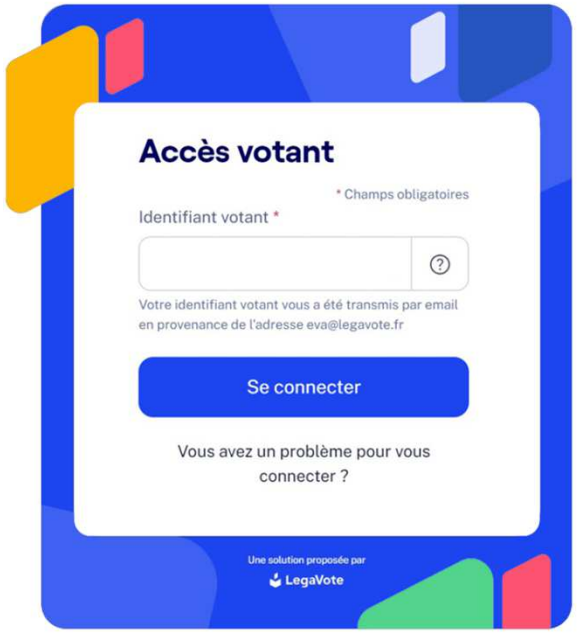
3/ Une fois connecté avec les éléments ci-dessus, vous serez invité à saisir votre numéro de téléphone pour recevoir un code secret de validation.

Cliquez ici pour vous connecter !

Plateforme de vote LEGAVOTE

- Dès importation des listes électorales dans la plateforme de LegaVote, envoi d'un lien vers une interface dédiée permettant aux électeurs de consulter le scrutin qui le concerne et soumettre une demande de rectification

- Au plus tard le 15 février, LegaVote envoi aux électeurs par mail ses **identifiants de connexion**
  - Connexion à la plateforme : https://ipst-cnam.legavote.fr
  - 1ère connexion, l'électeur renseignera lui-même un numéro de téléphone fixe ou portable



- Il est possible de demander la génération d'un nouvel identifiant via la page problème de connexion en renseignant l'adresse mail professionnelle, adresse importée dans le système.

- Saisie de l'identifiant transmis sur l'adresse institutionnelle de l'électeur
- Puis saisie d'une information non triviale qui est chiffrée lors de l'import des données : **n° de la carte MUT pour les personnels et du code auditeur pour les usagers**
- Enfin l'électeur devra saisir les 6 chiffres que composent un code à usage unique transmis sur son téléphone

- Il est invité à exprimer son vote. Le bulletin de vote apparaît clairement à l'écran et est modifiable avant validation. Le vote blanc est possible.
- Le suffrage ainsi exprimé est anonyme et chiffré par le système. La transmission du vote et l'émargement font l'objet d'un accusé de réception automatiquement envoyé à l'électeur sur son adresse institutionnelle.

Une **cellule d'assistance téléphonique** de LegaVote est mise à disposition des électeurs dès l'envoi des identifiants de connexion jusqu'à la clôture des urnes. Elle est joignable 24h/24 et 7J/7 pendant toute la durée du scrutin au 04.28.29.19.09.

Ordinateur en libre accès

IPST-Cnam
Bureau de l’accueil, aile A 2ème étage
Dates et heures d’ouverture : 7h00-12h, 13h-16h
du jeudi 02 mars au vendredi 03 mars et lundi 06 mars 2023.

Dépouillement et résultats

- Dès la clôture du scrutin, le contenu des urnes, les listes d'émargement et les états courants générés par les serveurs sont figés, horodatés et scellés automatiquement sur l'ensemble des serveurs

- Le bureau de vote électronique centralisateur contrôle, avant le dépouillement, le scellement du système.
- Le dépouillement du scrutin est public.

- Il aura lieu le **mardi 7 mars 2023 à 10h30**

- Le décompte des voix obtenues par chaque candidat ou liste de candidats apparaît lisiblement à l'écran et fait l'objet d'une édition sécurisée afin d'être porté au procès-verbal. Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

Communication

- Affichage à l'IPST-Cnam
- Mail aux personnels et usagers
- Site intranet de Toulouse INP – Rubrique Mon établissement – Élections

